



Maison DES  
Sciences  
de l'Homme  
EN Bretagne



CC BY-SA 3.0 Grafiker61

# La notion de “matière pénale”

Analyse interdisciplinaire d'un objet  
de droit et de science du droit

Séminaire de recherche

**Lundi 2 et mardi 3 juillet 2018**

Faculté de Droit et de Science politique - Université de Rennes 1

(Sur inscription)

mshb.fr



LIDILE EA 3874

## Lundi

### 10h00 > 10h15 Accueil

Présidence de la matinée : **Georges Fournier**, doyen honoraire de la Faculté de Droit et de Science politique de Rennes

### 10h15 > 10h30 Présentation du projet LaNoPale

- Responsable scientifique : **Laurent Rousvoal**

### 10h30 > 12h30 Approche linguistique de la définition de la “matière pénale” dans la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l’Homme

- Rapporteurs : **Griselda Drouet, Fabienne Moreau et Elisabeth Richard**
- Discutant : **Franck Barbin**, maître de conférences en traduction, LIDILE, Université Rennes 2.

### 12h30 > 13h45 Déjeuner

Présidence de l’après-midi : **François Rousseau**, professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université de Nantes

### 13h45 > 15h30 Approche juridique de la définition de la “matière pénale” dans la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l’Homme

- Rapporteur : **Laurent Rousvoal**
- Discutant : **Paulo Pinto de Albuquerque**, Juge à la Cour Européenne des Droits de l’Homme (par visio-conférence)

### 15h30 > 17h15 Le dialogue entre les Cours de Strasbourg et Luxembourg sur la “matière pénale”

- Rapporteur : **Sandrine Turgis**
- Discutante : **Colombine Madelaine**, maître de conférences en droit public, Institut de recherche juridique interdisciplinaire François Rabelais, Université de Tours

### 17h15 > 17h30 Pause

### 17h30 > 18h30 Les sanctions para-pénales comme terrain d’application et enjeu de la notion de “matière pénale”

- Intervenante : **Christine Guillain**, professeure de droit pénal, Université Saint-Louis, Bruxelles

### 18h30 Fin de la première journée

## Mardi

**9h15 > 9h30** Accueil

Présidence de la matinée : **Michel Troper**, professeur émérite de droit public, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**9h30 > 12h30** *L'usage de la logique dans l'analyse doctrinale de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme*

- Rapporteur : **Sébastien Motta**
- Discutants : **Massimo Vogliotti**, professeur de théorie du droit, Université du Piémont oriental ; **Eric Millard**, professeur de droit public, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**12h30** Déjeuner et fin du séminaire

### Composition de l'équipe LaNoPale

- **Griselda Drouet**, maître de conférences en linguistique française, LIDILE (EA 3874), Université Rennes 2
- **Fabienne Moreau**, maître de conférences en informatique-linguistique, LIDILE (EA 3874), Université Rennes 2
- **Sébastien Motta**, docteur en philosophie
- **Elisabeth Richard**, professeure de linguistique française, LIDILE (EA 3874), Université Rennes 2
- **Laurent Rousvoal**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, IODE (UMR CNRS 6262), Université Rennes 1, responsable scientifique du projet
- **Sandrine Turgis**, maître de conférences en droit public, IODE (UMR CNRS 6262), Université Rennes 1



Maison DES  
Sciences  
de l'Homme  
EN Bretagne

## Présentation

Prenant pour objet la notion de “matière pénale”, le projet LaNo-Pale se déploie dans deux directions complémentaires. Les termes “matière pénale” désignent, dans le texte de la Convention (européenne) de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales, une clé de l’opposabilité aux États de certains des droits les plus emblématiques parmi ceux garantis par ce traité international. Pourtant, ils n’y trouvent pas de définition. La Cour européenne des droits de l’homme, par son interprétation du texte, a donc vocation à en fixer le sens. Elle s’y emploie depuis plus de quarante ans, dessinant une notion neuve qui subvertit les catégories établies, remodèle un droit pénal mis au service des libertés fondamentales, participe de la construction d’un espace juridique et politique harmonisé en Europe. Les tensions liées à cette œuvre inachevée, notamment diplomatiques et culturelles, et la source (supra-nationale) de ce mouvement, expliquent que ce travail au long cours soit difficile à systématiser. La première direction suivie par le projet consiste en l’étude de la notion même de matière pénale. L’approche résolument interdisciplinaire devrait permettre d’en affiner la compréhension et l’évaluation. La seconde direction, davantage épistémologique, porte sur le regard de la communauté scientifique des juristes sur cette jurisprudence. Les efforts de conceptualisation les plus avancés ont mobilisé la logique mais d’une manière qui peut surprendre tant elle s’éloigne de ses exigences.

**Inscription par courriel, au plus tard le 26 juin, auprès de  
M. Laurent Rousvoal ([laurent.rousvoal@univ-rennes1.fr](mailto:laurent.rousvoal@univ-rennes1.fr))**

[mshb.fr](http://mshb.fr)



LIDILE EA 3874